

A Lardy, le 24 janvier 2024

Madame, Monsieur,  
Les président(e)s d'association

*Affaire suivie par : Service Vie Locale  
Responsable de service : Julie TAFFIN*

**Objet** : Subventions 2024

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le **dossier de demande de subvention municipale 2024**, à retourner rempli, daté et signé avant le 31 mars 2024. Merci de bien spécifier le montant demandé dans la case prévue à cet effet en page 6 du dossier.

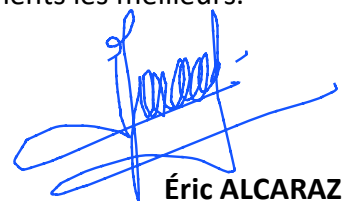
Cette année, il vous est également demandé d'y joindre le *contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat*, également daté et signé.

En cette période d'incertitude et de réduction des marges de manœuvre pour les communes, la municipalité continue à accompagner les associations, partenaires indispensables du maintien de la cohésion sociale sur notre territoire.

Si nous pouvons poursuivre cette politique, c'est grâce à une gestion saine et prudente des finances de la ville. A cet effet, je vous remercie de ne déposer une demande de subvention que si c'est nécessaire pour votre association ou au montage de votre projet 2024. Je reste bien évidemment à votre écoute.

Le service Vie Associative ([vie.locale@ville-lardy.fr](mailto:vie.locale@ville-lardy.fr) – 01 69 27 14 97) se tient à votre disposition pour vous guider dans vos démarches.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A blue ink signature of Éric Alcaraz, consisting of a stylized first name and a last name that is partially obscured by a horizontal line.

**Éric ALCARAZ,**  
Adjoint au Maire en charge de la vie  
Associative et sportive, de l'économie locale,  
du patrimoine et du tourisme